

# COURRIER IL EST PASSÉ OÙ, LE FACTEUR ?

## **Le constat**

**Dans certains quartiers, le courrier n'arrive qu'une ou deux fois par semaine, voire moins**

## **le problème**

**La Poste est censée distribuer le courrier six jours sur sept.**

## **les conséquences**

**Lettres perdues, convocations reçues en retard... Les désagréments sont nombreux**

Chez Dominique, la dégradation a commencé à Noël dernier. De quotidien, les passages du facteur se sont faits plus aléatoires, raconte cette habitante de Villebon sur Yvette (Essonne). Dans son quartier, la distribution du courrier a fini par s'effectuer au rythme de deux à trois fois ... Par mois ! « Quand je reçois du courrier, c'est un gros paquet d'un coup » raconte-t-elle. Abandonnée à un journal quotidien, il lui arrive de recevoir une dizaine de numéros en même temps : « c'est invraisemblable » commente Dominique.

## **PAS DE COURRIER PENDANT DEUX MOIS**

Le cas n'est pas si rare. D'autres témoignages d'une distribution de courrier en déshérence émanent notamment de zones aux portes de Paris. Déjà en fin d'année dernière, plusieurs parlementaires des départements de l'Essonne et du Val de Marne ont alerté le gouvernement sur la situation.

Le 27 septembre 2019, la commune d'Igny (Essonne) a assigné La Poste devant le Tribunal de Grande Instance d'Evry. Presque au même moment, celle de Chevilly Larue (Val de Marne) annonçait saisir le Défenseur des droits et l'Autorité de régulation postale, l'Arcep, « dans les périodes les plus difficiles, certains quartiers n'ont pas reçu de courrier pendant deux mois » assure la Maire, Stéphanie Daumin. Entre autres désagrément, elle fait état d'assemblées générales de copropriété annulées faute, pour les convocations, d'être arrivées avant la date de la réunion...Ailleurs, d'autres ont vu leurs relevés bancaires perdus.

Dans combien de communes, de quartiers, La Poste est-elle ainsi incapable d'assurer la distribution du courrier six jours sur sept, comme la loi impose, au titre du service universel postal ?

## **RÉAGISSEZ SI LE PROBLÈME CONTINUE**

L'entreprise reconnaît des problèmes localisés, notamment en Essonne, assurant devant faire face à une « difficulté à recruter des facteurs dans ce département » pendant plusieurs mois. Un récent renforcement des équipes doit permettre « d'assurer un retour à la normale », explique une porte-parole de La Poste.

Des perturbations peuvent s'expliquer par les multiples réorganisations des services postaux, rendues nécessaires par l'effondrement inexorable des volumes de courrier. En l'espace de dix ans, le nombre de plis est passé de 18 à 10 milliards par an. De l'avis des usagers, les réclamations individuelles auprès des services postaux sont de peu d'effet. Alerter les élus locaux, qui peuvent regrouper les témoignages, peut aider à faire pression sur La Poste. En cas de perturbations durables de la distribution, il est aussi utile d'alerter l'Arcep, chargée du contrôle du service universel postal. Rendez-vous sur la plate-forme en ligne [jalerte.arcep.fr](http://jalerte.arcep.fr)

Benjamin DOURIEZ

## **Ce que dit la loi**

Article L. 1 du code des postes et des communications électroniques : « les services de levée et de distribution relevant du service universel postal sont assurés tous les jours ouvrables, sauf circonstances exceptionnelles. Le service de distribution est effectué (...) au domicile de chaque personne physique (...). »